



Mairie de Saint-Joseph
Rue Eugène Maillard - 97212 SAINT-JOSEPH

EXTRAIT N°51/2019 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Préfecture Martinique
Contrôle de légalité
REÇU LE

26 DEC. 2019

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2019

Date de convocation :	la	L'an deux mil dix-neuf et le treize du mois de décembre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en vertu du 2 ^{ème} alinéa de l'article L2121-17 du CGCT, s'est réuni à la Mairie dans la salle des délibérations sur convocation, sous la présidence du Maire, M. Athanase JEANNE-ROSE.
Le 09 décembre 2019		
Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	33	<i>PRESENTS</i> : <u>Adjoints</u> : M. Simon MORIN, Mme CRAMER Jeannette, M. JEANNE-ROSE Romuald, Mme CALVEYRAC Arlette, Mme THALY-PONTAT Lysiane, M. ZAIRE Georges.
En début de séance :		
Présents	10	<u>Conseillers municipaux</u> : Mme JOISIN Marie-Yolaine, M. SOLBIAC Honoré, BASTE Mathurin, M. Hubert BAUBAND, Mme AGEE Marie-Claire, M. MARLET Camille.
Procurations	1	
Excusés	2	<i>ABSENTS EXCUSES</i> : M. COURTINARD Jean-Marc, M. PETIT Claude-Henri, Mme ARNETON Thérèse (procuration à M. Camille MARLET)
Non excusés	20	
En cours de Séance :		
Présents	13	<i>ABSENTS NON EXCUSES</i> : Mme BELLIARD Valentine, Mme MARIE-JOSEPH Jocelyne, M. NAPOLY Raymond, M. VERIN Fred, Mme DUPUY Olive, M. CHARLEC Charlery, M. BOLO Laurent, Mme MONDESIR Manuela, Mme GOLVAT Agnès, Mme GRUTUS Elise, Mme Nicole LIPAN, M. CARIN Michel, Mme ROBAR Raymonde, Mme DANGLADES Youli, JOSEPHINE Adrien, Mme LAMIN Marie-Josée.
Procurations	1	
Excusés	2	
Non excusés	17	
		<i>ASSISTANTS</i> M. Jean-Claude JEAN (Directeur Général des Services), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante Direction Générale), M. Victor VELAYE (Directeur service financier), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante Direction Générale), Mme Muriel VAUTOR (Directrice service sport culture vie associative), Mme Géraldine ALONZEAU (Directrice service juridique et réglementation),

S'agissant d'une deuxième convocation, le président déclare la séance ouverte à onze heures et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Romuald JEANNE-ROSE pressenti, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

**AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET MANDATER LES
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2020**

Le Maire expose :

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) en son article L 1612-1, permet au Maire dans le cas où le budget de la commune n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente, y compris les décisions modificatives et ce jusqu'à l'adoption de ce budget.

Il peut mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Le CGCT permet également au Maire, jusqu'à l'adoption du budget, sur autorisation du Conseil municipal, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférant au remboursement de la dette. Cette autorisation du conseil municipal doit être précise quant au montant et à l'affectation de ces crédits. L'assemblée délibérante peut se prononcer à tout moment et autant de fois qu'elle le juge nécessaire dans la limite du délai légal fixé par la loi.

Chapitre – Libellé nature	Crédits ouverts en 2019(BP, BS hors reports et DM 1)	Montant autorisé avant le vote du BP 2020
10 – Dotations	2 147 899,36 €	
20 -Immobilisations incorporelles	139 000,00 €	60 000,00 €
21 – Immobilisations corporelles	1 093 722,72 €	150 000,00 €
23 – Immobilisation en cours	1 496 502,00 €	200 000,00 €
Total des dépenses d'investissement hors dette	4 877 124,08 €	410 000,00 €
Un quart des dépenses totales d'investissement hors dette	1 219 281,02 €	

.....
Le Conseil Municipal,

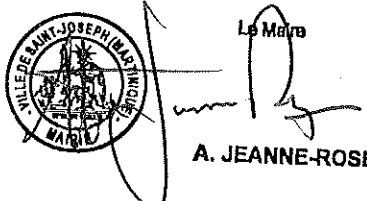
DECIDE, à l'unanimité,

D'AUTORISER le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2020 avant le vote du budget 2020, dans la limite des crédits ci-dessus (410 000,00 €), non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 13 décembre 2019

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le


 Le Maire
A. JEANNE-ROSE